

Plan d'action de développement durable du CMADQ

Année de prolongation
2021-2022

conservatoire.
gouv.qc.ca



CONSERVATOIRE

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSERVATOIRE ANNÉE DE PROLONGATION 2021-2022

Le 24 mars 2016, le Conservatoire adoptait son premier plan de développement durable visant la période 2015-2020 conformément à la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Par son décret 512-2021 du 31 mars 2021,¹ le gouvernement du Québec reportait d'un an la révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable, soit jusqu'au 31 mars 2022. Conformément à ce décret et à la directive gouvernementale en découlant, le Conservatoire a élaboré une mise à jour de son plan de développement durable, pour l'année 2021-2022.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2021-2022
1. Favoriser l'accès des personnes issues des milieux défavorisés aux activités culturelles du Conservatoire des établissements de Québec et de Montréal	1. Nombre de gratuités offertes par les établissements de Montréal et de Québec aux personnes issues des milieux défavorisés par l'entremise d'organismes communautaires	1. Distribution de cent paires de billets gratuits offerts par le Conservatoire et distribués par des organismes communautaires d'ici le 30 juin 2022
2. Sensibiliser les étudiant.e.s sur des questions de santé mentale et de mieux-être	2.1. Conférences offertes aux étudiant.e.s des niveaux supérieurs (collégial et universitaire) par le Service à la vie étudiante du Conservatoire 2.2. Taux de participation des étudiant.e.s des niveaux supérieurs aux conférences offertes	2.1. Trois conférences offertes d'ici le 31 mars 2022 2.2. Taux de participation visé de 10 % des étudiant.e.s des niveaux supérieurs à l'ensemble des conférences offertes
3. Offrir le soutien requis aux élèves présentant des troubles d'apprentissage pour favoriser la poursuite de leur apprentissage dans les meilleures conditions possible	3. Mise en place d'un processus de gestion des demandes des étudiant.e.s en situation de troubles d'apprentissage	3. Processus de gestion des demandes des étudiant.e.s en situation de troubles d'apprentissage mis en place d'ici le 31 décembre 2021

¹ D. -2021, (2021) 153 G.O.Q II, 2096 (Concernant le report de l'exercice de révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable et la directive sur la mise à jour du document visé à l'article 15 de la Loi sur le développement durable)

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2021-2022
<p>4. Favoriser l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles du Conservatoire</p>	<p>4.1. Actions mises en place pour diffuser la mesure de gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées (Carte d'accompagnement loisir (CAL), de l'AQLPH (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées))</p> <p>4.2. Actions mises en place pour promouvoir l'équipement disponible aux personnes malentendantes aux installations de Montréal pour une écoute adaptée des concerts et des productions théâtrales</p>	<p>4.1.a Courriel de rappel auprès du personnel d'accueil de la mesure de gratuité d'ici le 30 janvier 2022</p> <p>4.1.b Diffusion de la mesure de gratuité sur le site Web du Conservatoire d'ici le 31 décembre 2021</p> <p>4.2. Promotion sur le site Web du Conservatoire des équipements disponibles pour les personnes malentendantes d'ici le 30 janvier 2022.</p>
<p>5. Promouvoir la mobilité durable auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire</p>	<p>5.1. Nombre de mesures de sensibilisation auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire</p> <p>5.2. Nombre d'employé.e.s et d'étudiant.e.s du Conservatoire visés par les mesures de sensibilisation</p>	<p>5.1. Deux (2) mesures de sensibilisation faites auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s d'ici le 30 juin 2022</p> <p>5.2. 1 300 étudiant.e.s et employé.e.s visés par au moins une des mesures de sensibilisation</p>